

Législature 2017-2021

N° 71

Message du Conseil communal au Conseil général du 27 février 2019

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 83'000.00 TTC pour le remplacement de 6 horodateurs

1. Introduction

Actuellement, 3 horodateurs de type ACCENT sont installés au parking de la Plage communale, 2 au parking de Nova Friburgo et 1 à la Place des Bastians. Ces 6 appareils, en fonction depuis 1996, deviennent vétustes et leur maintenance ainsi que les pièces de rechange sont de plus en plus onéreuses. Pour exemple, celui installé à la Place des Bastians a subi une panne électronique conséquente en fin d'année dernière et a été mis hors service depuis. En outre, ces parcomètres ne répondent plus aux exigences de la clientèle, car devenus obsolètes (paiement uniquement par monnaie). Le fournisseur nous informe que la fourniture des pièces sera difficile dès 2020.

2. Objet du message et Devis

Par le présent message, le Conseil communal propose de remplacer ces 6 horodateurs. Les nouveaux appareils proposés, soit 6 unités, sont de type STRADA - SPRITE, modèles quasi similaires à ceux installés durant août 2018 dans le cadre du concept de la zone payante, secteur Plage. Ces nouveaux appareils permettront de s'acquitter de sa taxe de stationnement avec des cartes avec le concept « no touch » ou toujours avec de la monnaie en francs suisses. Il est aussi prévu de les équiper du système « Parkingpay » présent dans de nombreuses villes de Suisse permettant un paiement via une application.

Le coût total comprend la fourniture, l'installation, les applications et la mise en service des 6 horodateurs. Il se répartit comme suit :

6 horodateurs de base	CHF	52'000.00
Paielement par carte et application	CHF	7'900.00
Signalisation verticale	CHF	3'000.00
Prestations de services (transport, montage, paramétrage)	CHF	5'500.00
Travaux de maçonnerie et alimentation électrique	CHF	4'200.00
Divers et imprévus	CHF	<u>4'500.00</u>
Total hors taxes	CHF	77'100.00
TVA 7.7% (arrondie)	CHF	5'900.00
Total TTC arrondi	CHF	<u>83'000.00</u>

3. Financement

Le montant de CHF 83'000.00 TTC sera porté à charge de la rubrique de la Police. Le taux d'amortissement est fixé à 15% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 14'110.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

4. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 83'000.00 TTC pour le remplacement de 6 horodateurs et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 février 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Samuel Ménétreay, Dicastère de la Culture, du Tourisme et de la Sécurité